

SEPT. 2020

Feuille d'infos Archamps



WWW.MAIRIE-ARCHAMPS.FR

Après les trombes d'eau du 13 août,
le coucher de soleil de feu du mercredi 26 août

EDITO

Les journées raccourcissent, les enfants ont repris le chemin de l'école, pas de doute c'est la rentrée ! Quelle joie de rouvrir l'école, cette fois pour tous les enfants, toutes les classes, et avec un service de cantine assuré ! Pour faire face aux conditions sanitaires toujours contraignantes, nous avons renforcé les équipes d'encadrement périscolaires.

Le confinement semble derrière nous, mais nous devons à l'évidence rester vigilants face au Covid. C'est la raison pour laquelle les barrières et le marquage au sol sont maintenus, et le port du masque est imposé aux parents aux heures d'entrée et de sortie des classes. Le port du masque est également obligatoire dans tous nos lieux et réunions publics, à la boulangerie, la pharmacie, au marché, lors des réunions des associations, etc. Je demande aux associations de faire en sorte que leurs activités se déroulent avec la plus grande précaution.

Le début de l'été a été d'une grande intensité en ce qui concerne l'action municipale avec trois réunions du conseil municipal en trois semaines (voir article). Nous avons été également très actifs dans l'intercommunalité. Solenn Ben Othmane a été nommée vice-présidente de la CCG pour la petite enfance et David Zamofing a été nommé vice-président du SMAG (Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois).

Les agents communaux eux aussi ont œuvré tout l'été à la continuité des services de la mairie. La tempête de pluie du jeudi 13 août n'aura pas épargné notre beau village et vous avez sans doute pu constater l'ampleur des dégâts dans le bourg ainsi que dans les hameaux. Alors que la pluie s'abattait aux alentours des 19h30, nos services techniques se sont attelés à la tâche pour gérer les dégâts urgents jusque tard dans la nuit. Le vendredi soir, il n'y avait déjà plus aucune trace de cette tempête et l'équipe municipale tient à remercier et féliciter l'ensemble du personnel de la voirie pour sa rapidité et son efficacité à gérer une quantité de travail importante en plus de leurs tâches hebdomadaires. Afin de préserver la sécurité de tous, nous devons malheureusement procéder à des coupes d'arbres, mais elles seront aussi l'occasion d'un renouvellement de notre environnement arboré (voir article).

La « rentrée », c'est souvent le moment pour les écoliers d'apprendre et de retenir les principes et règles simples du vivre ensemble. Ceux-ci s'appliquent à tous, à tout âge ... Comment s'y prendre pour que la place « personnes handicapées » devant la boulangerie ne soit pas utilisée comme parking par tout un chacun, pour que ne se reproduise pas des actes tels que jeter le contenu de la boîte à livres de Blécheins dans la fontaine ?

Je vous souhaite une belle fin d'été et un début d'automne serein !

Anne Riesen

ACTION MUNICIPALE

LA CHRONIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis la précédente édition de cette Feuille d'Information, notre conseil municipal s'est réuni trois fois, les 30 juin, 7 juillet et 23 juillet. La raison de cette activité quasi frénétique en période estivale est imputable au COVID et ses conséquences, qui ont perturbé le rythme de la vie municipale au printemps. Plusieurs décisions différées ont ainsi dû être prises rapidement au début de l'été.

Chaque année, le conseil est appelé à délibérer pour fixer les taux d'imposition applicables sur le territoire de la commune. Le 30 juin, le conseil a reconduit pour 2020 les taux fixés en 2019 pour les taxes foncières et la taxe d'habitation.

Le 7 juillet ont eu lieu l'approbation des comptes de la commune pour l'exercice 2019 et le budget 2020 définitif, ainsi que l'approbation des comptes de l'Auberge pour l'année 2019 et le budget 2020 intégrant les résultats de l'année 2019. Le conseil a également décidé de la répartition des responsabilités et services entre la Communauté de communes et la commune d'Archamps pour l'entretien des zones d'activités (zone dite « La Capitale » située au niveau du Buffalo Grill), ainsi que pour la gestion des eaux pluviales. Il a par ailleurs voté la création de trois emplois temporaires (un an) à temps non complet : trois agents périscolaires viendront renouveler l'équipe intervenant à l'école, qui doit en outre faire face à la rentrée scolaire avec les contraintes liées au COVID. Le conseil du 7 juillet a enfin permis de faire le point sur l'avancée des groupes de travail mis en place par les élus sur différents projets : localisation de l'aire de jeu

des Crêts d'Acier, prolongation du projet Rezopouce, un projet d'acquisition de vélo électrique... A noter qu'en septembre notre marché alimentaire trouvera un nouveau dynamisme : suite à des discussions avec les exposants actuels et de nouveaux exposants qui nous ont manifesté leur intérêt, il aura lieu désormais chaque semaine, le jeudi soir de 16h à 20h. Le marché mensuel du samedi est pour l'instant maintenu ; une concertation avec les exposants aura lieu une fois que le marché du jeudi aura débuté.

Le 23 juillet, les conseillers se sont à nouveau réunis pour désigner les membres de la commission communale des impôts directs, commission obligatoire imposée par le code des impôts et présidée par le maire. Ils ont également validé la décision de recruter un agent pour la distribution de la Feuille d'Information. Il s'agit d'une fonction sur un temps très ponctuel, pour assurer une distribution plus efficace de notre Feuille d'Information. Celle-ci était jusqu'ici délivrée dans votre boîte aux lettres par les membres du conseil municipal qui se répartissaient les différents secteurs de la commune, avec un risque potentiel d'oubli, de double diffusion ou de délai qui devrait à l'avenir être évité.



Tous les comptes-rendus du conseil, ainsi que les enregistrements des séances, sont disponibles sur le site web de la mairie, à la rubrique « Vie Municipale ».

Les séances du conseil sont publiques, vous pouvez également y assister, soyez les bienvenus !

Nathalie Herlemont, pour le conseil

LE FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Qui n'a pas un jour admiré de magnifiques géraniums ou de splendides massifs fleuris en traversant notre village ? De longue date, un soin particulier a été accordé au fleurissement d'Archamps, ce qui s'est traduit par l'obtention du label « Première fleur » en 2000 et « Deuxième fleur » en 2005.

Actuellement, la commune compte 300 m² de massifs de plantes annuelles pleine terre et 1 000 plantes poussant dans des contenants hors sol (jardinières), achetées pour la plupart dans un atelier qui fait travailler des personnes handicapées. A cela s'ajoutent 900 m² de massifs de plantes vivaces. Petit à petit, les pelouses sont remplacées par ce type de plantes, ce qui nécessite nettement moins d'interventions. De la fibre de coco est placée pour recouvrir le sol, ce qui freine la pousse des mauvaises herbes et l'évaporation de l'eau. Un paillage en copeaux de bois (plaquettes de chauffage) vient compléter le dispositif. Des cailloux peuvent border le massif : cela restreint le nombre de plantes qui ne poussent pas très bien de toute façon à cause du ciment le long de la route et donne un aspect plus minéral à l'ensemble. En 2020, 350 vivaces ont été plantées.

On peut admirer également des mélanges fleuris, semés à proximité d'arbres fruitiers, ce qui est profitable pour ces derniers car ils attirent les abeilles.

Beaucoup de plantes nécessitent un gros travail d'entretien, au chef-lieu et dans les différents hameaux : un arrosage une fois par semaine implique trois personnes de 6h30 à 10h du matin. A cela s'ajoute un passage d'engrais par semaine et une grosse activité de désherbage, uniquement manuelle : aucun pesticide, fongicide ou insecticide n'est utilisé, comme préconisé par le label « Notre village, Terre d'avenir ». Il importe donc aussi de choisir des plantes résistantes aux maladies.

Vous avez peut-être aperçu parfois quelques moutons brouter sur les buttes communales, là où il est difficile de tondre. C'est une pratique intéressante mais peu utilisée car les moutons ont du succès et sont aussi demandés par d'autres communes...

Véronique Chareyre (avec nos remerciements à *Christophe Gladieux* pour les informations)

L'AIRE DE JEUX DES CRÊTS D'ACIER

L'emplacement de l'aire de jeux qui devrait voir le jour d'ici quelques semaines est désormais fixé. Voici un plan indiquant le lieu où vos enfants pourront jouer, glisser, grimper pendant que les parents pourront profiter des tables de pique-niques mises à disposition.

David Zamofing



i L'aire de jeux devrait être ouverte d'ici la fin de l'année.

OPÉRATION ARCHAMPS FLEURI



Après 3 ans d'absence, notre événement estival du village « Archamps Fleuri » est de retour en cette année 2020. Pour mémoire, il s'agit pour les villageois inscrits de partager avec les Archampoises leurs merveilleux jardins, balcons et potagers fleuris... de véritables moments de poésie visuelle en ces temps un peu compliqués. Nous avons le projet de réaliser un petit film qui sera disponible sur le site de la mairie, mettant en évidence la beauté de nos jardins et balcons ainsi que le fantastique travail effectué par nos services techniques pour mettre en valeur notre village. Cette année nous avons pu compter sur la générosité de l'entreprise Botanic (dont le siège social est situé à l'ArchParc) ainsi que de l'entreprise paysagiste Jardin Secret (située route de Vovray) qui nous ont offert de nombreux lots pour les participants.

Pour remercier nos « fleuristes » une verrée et une remise des lots sera organisée très prochainement à la mairie.

Bruno Falconnier

UN MARCHÉ ALIMENTAIRE TOUS LES JEUDIS SOIRS !

A partir du mois de septembre, vous pourrez venir faire vos courses au marché hebdomadaire qui aura lieu tous les jeudis de 16h à 20h place de l'Eglise. Le marché mensuel du 3^{ème} samedi du mois est maintenu.

Vous y trouverez des fruits et légumes, des œufs, des fromages de vache et de chèvre, des produits de la ruche, des plantes aromatiques, des viandes et charcuteries et des conserves de plats cuisinés à base de champignons. Entre le passage à la boulangerie et les devoirs des enfants, la buvette conviviale de Vincent sera aussi là pour vous accueillir à la sortie de l'école ou après le travail !

Venez nombreux soutenir nos commerçants du coin !

DÉVELOPPEMENT DES MODES DOUX DE DÉPLACEMENTS

Notre équipe continue de réfléchir au développement des modes de déplacements doux sur le territoire.

La réflexion se porte actuellement sur la mise en place d'une station de location de vélos en libre-service.

ADMR

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) accompagne les personnes âgées, handicapées ou dépendantes dans les actes de la vie quotidienne, en particulier la livraison de repas à domicile, l'aide au ménage ou aux courses.

L'ADMR de Collonges-Sous-Salève peut intervenir sur la commune d'Archamps ; n'hésitez pas à prendre contact si besoin.

RENSEIGNEMENTS : Tél. 04 50 43 21 29



accueil.collongessoussaleve
@fed74.admr.org



UNE NOUVELLE PASSERELLE RELIE LE PARKING DU MARCHÉ DE COLLONGES À LA CROIX-DE-ROZON

Depuis le mois de juin 2020, il est possible d'utiliser une nouvelle passerelle pour rejoindre à pied la Croix-de-Rozon depuis le parking du marché de Collonges-sous-Salève.

Celle-ci permet aux personnes qui se garent au P+R payant de Collonges-Marché de rejoindre plus facilement et agréablement l'arrêt TPG Croix-de-Rozon-Douane de la ligne 44.

Pour cela on peut se garer au fond du parking, traverser la passerelle et passer par le Chemin d'Archamps pour rejoindre l'arrêt à proximité de la douane. Cette passerelle peut également être utilisée lorsqu'on vient à pied depuis Archamps.

Après avoir franchi le passage à niveau en bas de la route de la Bossenaz, il faut utiliser le premier passage piéton pour traverser la départementale. Un cheminement piéton à l'arrière du parking permet de rejoindre la passerelle en suivant le ruisseau.

Olivier Sylvestre

ÉLAGAGE & ABATTAGE D'ARBRES AU SENTIER DES CHÊNES

Suite à des craquements suspects entendus sur plusieurs arbres au sentier des Chênes derrière la place du Monument aux Morts, un diagnostic effectué par l'Office National des Forêts au début de l'été a permis d'identifier des arbres sénescents (âgés) et dangereux autour du sentier. 40 arbres ont été identifiés, qui menacent entre autres de tomber sur le parcours de promenade. Cinq arbres sont d'ailleurs tombés lors de la tempête du 13 août ! Pour notre sécurité, les 40 arbres identifiés vont être enlevés au plus vite ; nous venons de recevoir l'autorisation de les couper. Pour les chênes contenant le Grand Capricorne, insecte protégé s'installant dans les vieux arbres en train de sécher, les souches des troncs seront laissées au sol ou coupées à 2 m de haut pour conserver l'espèce et son habitat. Des arbres seront plantés en racine à la place pour permettre le maintien de la biodiversité de la forêt.

Natacha Philippe, Chef de projets développement durable

MAG'

« PROFESSION : PHARMACIEN » : INTERVIEW DE GREGOIRE CARACOTCH

Vous êtes le pharmacien d'Archamps depuis décembre 2017, que pouvez-vous nous dire concernant votre activité d'aujourd'hui ?

Ici, je suis vraiment un pharmacien de village. Mon activité principale est le conseil aux habitants avec essentiellement des actions de prévention. La délivrance d'ordonnances n'est qu'une partie de mon activité. Les personnes qui entrent dans mon officine ont et prennent le temps, ce qui nous permet d'avoir de véritables échanges et ainsi, je pense, répondre au mieux aux besoins de chacun. À Besançon, ma pharmacie du centre-ville, du fait du phénomène global de désertification des centres urbains, était proche surtout du lieu de travail de mes clients : ils passaient souvent en coup de vent. Ici, du fait de la proximité de l'école, je conseille et traite aussi beaucoup plus de jeunes enfants.

Travailler à Archamps donne plus de sens à mon métier.

Pourquoi être venu à Archamps ?

Ma petite pharmacie de centre-ville subissait la concurrence des pharmacies de banlieue souvent plus grandes et installées dans des zones excentrées avec des facilités d'accès et de parking. Il faut savoir qu'environ 150 à 200 pharmacies ferment chaque année en France du fait de regroupements ou de départs à la retraite. L'ouverture d'une pharmacie est réglementée : quand un village atteint 2 500 habitants, une officine peut s'y installer. Quand j'ai su que la population d'Archamps avait atteint ce chiffre, j'ai déposé un dossier de candidature pour l'ouverture d'une pharmacie au centre bourg. Je suis un amoureux de la nature et des sports de plein air : randonnées, ski de randonnées, parapente, trail... Archamps me paraissait donc le cadre idéal.

MAG' (suite)

Que pensez-vous des habitants de la région ?

Ils sont respectueux. Contrairement à ce que j'ai vécu en ville « Tout ne leur est pas dû ! ». Ils sont aussi plus soucieux de leur santé en général : ils veulent garder ou instaurer « une bonne santé » et pas seulement traiter une maladie. Ils sont également assez tournés vers les médecines dites parallèles comme l'aromathérapie, l'homéopathie, les plantes. Cela vient peut-être de la proximité de la Suisse.

Certains Archaminois m'ont appris des choses et m'ont fait connaître des produits. C'est un véritable challenge pour moi, bien que mon temps soit limité, je renforce ma formation continue dans ce domaine pour répondre au mieux aux attentes des villageoises et villageois.

La pharmacie de Collonges est une institution dans le secteur, cela a dû être compliqué pour vous ?

Pas du tout, mon installation s'est faite en entente avec Mr Maiolo, nous sommes confrères, pas concurrents. Il faut préciser que la publicité nous est interdite par la loi ; pour se faire connaître c'est donc surtout le bouche à oreille, cela prend un certain temps : par exemple, le 14 juillet, j'étais de garde, une famille d'un village voisin cherchait la pharmacie d'Archamps. Deux personnes se promenant dans le village ne la connaissaient pas.

Aussi, certaines personnes sont attachées à leur pharmacien et préfèrent lui rester fidèles : ce que je comprends et soutiens.

Je participe aussi aux gardes du secteur allant de Collonges à Valleiry (une semaine de garde toutes les 9 semaines), cela aide aussi à se faire connaître. Il faut dire que la période COVID que nous venons de traverser a permis à certains habitants des alentours de découvrir notre pharmacie lors de balades à pied ou à vélo.

Justement, nous venons de vivre une période particulière due à la pandémie ; quels changements avez-vous noté ?

Juste avant et au début du confinement, les personnes ont fait des stocks de paracétamol par exemple afin de pouvoir se traiter en cas de symptômes. Puis, au fil des jours, le nombre de visites à la pharmacie a augmenté : les Archaminois, au cours des promenades autorisées, passaient à la pharmacie surtout pour acheter des produits d'hygiène, demander des conseils puis ensuite se fournir en masques. Nos missions auprès de la population ont aussi changé sur cette période. En effet, le gouvernement nous a permis de renouveler les ordonnances des patients atteints de maladies chroniques stables qui ne voulaient pas ou ne pouvaient pas consulter leur médecin traitant.

Nous avons aussi livré des médicaments à domicile. Nous avons fourni à certains patients des médicaments coûteux, habituellement réservés à l'usage hospitalier

pour leur éviter le risque d'une éventuelle contamination en se rendant dans une institution de soins. Nous avons également distribué les masques reçus de l'Etat et destinés aux professionnels de santé. Nous disposons des réactifs pour pouvoir pratiquer les tests sérologiques.

Une idée pour la santé des habitants d'Archamps ?

Oui, l'installation d'un médecin à Archamps. Je crois que cela faisait partie de votre programme, non ? De préférence, le cabinet devrait être, à mon sens, au centre du village afin de faciliter les déplacements des habitants et favoriser ainsi la vie du centre bourg que votre équipe soutient.

Ce projet est sans doute de longue haleine. Il faut à mon avis étudier toutes les voies. La période COVID a vu l'essor des téléconsultations. Il y a bien sûr les consultations par téléphone que je ne pense pas idéales, mais surtout aussi de nouvelles modalités de télémédecine. A Viry, une cabine avec des instruments connectés (stéthoscope, thermomètre, tensiomètre, balance...) a été installée dans la pharmacie. Le patient est en visioconférence avec le médecin qui grâce aux instruments connectés peut établir un diagnostic et éditer éventuellement une ordonnance. Le pharmacien peut aider les patients peu enclins aux nouvelles technologies. Il existe encore quelques problèmes concernant le remboursement par la sécurité sociale de ces prestations, mais les choses peuvent évoluer au vu de l'actualité.

Une dernière question que beaucoup d'habitants d'Archamps se posent : que devient Chloé ?

Notre jeune assistante en pharmacie nous a quittés pour se consacrer à sa passion la musique et la chanson. Son groupe se produit dans les villages alentours, je vous propose de suivre son actualité sur la page Facebook : 27CRUSH.

Interview réalisée par Catherine Chenaud



Audrey Hirsinger et Grégoire Caracotch



Rappel des heures d'ouverture de la pharmacie :

Lundi après-midi de 14h30 à 19h ; Mardi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h ; Samedi de 9h à 12h

ALLEZ, RACONTE...



Laurent Kalonji est allé à la rencontre de Mme Nicollin, habitante de Chotard.

En cette semaine de canicule, le soleil nous regardait d'en haut le jour où je suis arrivé chez Madame Nicole Nicollin. L'après-midi s'étirait à Chotard, l'air était sec, étouffant. Son mari sortit du fond du jardin, là où poussaient

les légumes. Il vint nous rejoindre à la table après avoir lavé ses mains de la terre noire du potager.

Nicole, d'une belle voix jeune et claire au contour rond nous raconta ses souvenirs d'écolière à Archamps où elle est née. A chaque fin de phrase, à la dernière syllabe, elle imprimait une légère inflexion vers le haut à sa voix, ce qui rendait tout ce qui venait d'être dit encore plus doux, comme poli au grain fin.

NN : - *C'était ma première année d'école et je me rappelle de Mme Jacquet. Je me rappelle d'une femme d'un certain âge, c'était sa dernière année. Elle avait été l'institutrice de mon père au début, et moi je l'ai eu à la fin, vous voyez un peu ?*

Et je me rappelle, elle avait un grand bambou.

Moi : - Un bambou ? Qu'est ce qu'elle faisait avec un bambou ?

NN : - *Bah c'est-à-dire si des fois... Hé bien...*

Et là, j'entrevois dans ses grands yeux bleus et à travers ses hésitations la petite écolière Nicole qui, bien que tant d'années soient déjà passées, tient à ne surtout rien dire de mal de sa chère maîtresse ; car ainsi sont les bonnes âmes.

NN : - *Mais elle était une très bonne institutrice ! Et puis j'ai quitté car je suis allé à l'école au Coin.*

Moi : - Vous êtes allé au coin ?

NN : - *Oui oui, il y avait une école au Coin, ça faisait partie de Collonges, mais c'était moins loin parce que vous savez, nous on n'avait pas de car, on descendait, on remontait, on faisait quatre fois par jour la navette à pied. Monter, descendre, et monter, et descendre... tout ça à 6 ans ! Alors j'avais une petite voisine, Madeleine Pellaz qui était de mon année de naissance. Alors je lui disais "Tu es prête ?" et toutes les deux on descendait, et on remontait par un chemin qui existait, le chemin des Peupliers. Maintenant, c'est une avenue pour ainsi dire, mais avant c'était un chemin dans les prés. A l'époque, c'était pas goudronné, et je me rappelle, sur ce chemin avec des graviers blancs, une année il avait fait tant de soleil, on était complètement éblouies !*

Et l'hiver quand il y avait de la neige, ça m'est arrivé de descendre en luge parce que les routes, elles étaient pas salées !

On voyait jamais de voiture, c'était bien ! Fallait pas toujours faire attention.

On rencontrait pas grand monde, hein, puis, on n'avait pas la télévision, alors on pensait pas qu'on pourrait faire de mauvaises rencontres, c'est ça aussi. C'était l'innocence. Le soir, on arrivait, on faisait les devoirs et on repartait le lendemain matin.

Le jour de congé c'était le jeudi, et on allait à l'école même le samedi matin, hé oui.

Le jeudi, quand c'était congé, hé bah y avait la ferme. Alors on aidait.

Mes parents ils faisaient la ferme là-haut.

Mon père, c'était Roger Claret. Mon grand-père c'était Marcel Claret. Mon arrière, je m'en souviens, un papi qui voyageait, très gentil avec moi, il s'appelait Emile Claret. Il a été quelqu'un dans la commune, hein, il a été maire aussi lui. Et je crois que c'est lui qui avait mis en route la fruitière, où il y a la mairie maintenant.

Je me souviens quand il y avait les foins, il fallait racler, aller dans les endroits où le tracteur passait pas avec le râteau pour rapprocher le foin, ça je m'en souviens bien !

Il y avait un outil qu'on appelait la galère. C'est un grand râteau en fer avec des dents et fallait tirer ça, puis fallait être un peu adroit parce que je me suis piquée plusieurs fois les talons. Alors vite vite, il fallait aller faire la piqûre antitétanique ! Et puis l'été il y avait les patates, j'en avais tellement marre que j'me disais, c'est fini, de ma vie, je ne mangerai plus jamais de patates ! (rires)

Vous savez, il fallait aider, hein, et puis on disait pas non, hein, il fallait y aller !

Et puis après y avait les moissons, les moyettes, fallait les mettre en boisseaux. Il y avait une lieuse, la batteuse, elle coupait le blé, elle liait les boisseaux, fallait les laisser un peu sécher, alors on faisait ce qu'on appelle des javelles.

Je l'imaginai dans les champs, petite fille aux mollets griffés mais aux mains fortes en train d'assembler les gerbes.

Et alors quand il fallait rentrer ces javelles, ces boisseaux, fallait les empiler sur le char, Et ensuite, on les rangeait dans la grange. Alors il y avait les gamins qu'on mettait tout là haut comme c'était les plus petits, et au fur et à mesure, ils rangeaient les boisseaux qu'on leur envoyait du char. Et puis il y avait la batteuse. Elle se mettait là-haut devant la porte et puis il y avait un gros tracteur qui faisait un de ces bruits, boum boum boum. Et ça séparait le grain avec une de ces poussières !

Chez nous, à l'époque, il y avait beaucoup de pommiers. Alors à l'automne, il fallait cueillir les pommes et les trier. Alors on avait une mesure, on passait les pommes là dedans pour voir si elles avaient la bonne grosseur.

Et puis, bah il y avait les vaches aussi. Moi, j'ai jamais été très vache. Je crois que j'avais été poursuivie par une vache quand j'étais petite, et c'est la personne qui me gardait qui m'avait couverte pour me protéger, parce que la vache elle était venue contre.

Non, vraiment, j'étais pas amoureuse de l'écurie. J'y allais bien sûr parce vous savez, à l'époque il fallait ! Il y avait la bouse tout ça, il fallait nettoyer...

Moi, ce que j'aimais c'est quand il y avait les poussins !

À suivre... dans le prochain numéro de la Feuille d'Info

VIE ASSOCIATIVE

RÉCOLTE DE MIEL 2020 AU RUCHER COMMUNAL !



La désoperculation - Karine CAYAZZO et Karine AUBERSON

Le rucher communal fonctionne depuis 2018 et a pour but de participer à la préservation des abeilles. Les abeilles jouent un rôle primordial dans l'environnement et le maintien de la biodiversité en assurant la pollinisation d'une grande variété de fruits et légumes essentiels à notre survie.



Visite après la récolte - Danielle RIEBEN, Francis RIEBEN et Jérôme TIMBERGHEN

La récolte de miel produit par les 5 ruches du rucher communal des Pommeraies a eu lieu le 19 septembre au matin. C'est avec toujours autant d'enthousiasme que les membres du rucher ont extrait le miel des cadres. Soixante kilos de miel toutes fleurs ont été mis en pot cette année et seront distribués aux personnes âgées et jeunes mariés. Si l'apiculture venait à disparaître, il n'y aurait plus d'abeilles à l'avenir car leur taux de mortalité avoisine les 50 % annuellement au niveau mondial.

Merci à tous les participants à ce beau projet qui, avec d'autres, nous a permis de décrocher le label Village d'Avenir.

Natacha Philippe, Chef de projets développement durable



rucherarchamps.wixsite.com/2020

STUDIO 204

Les cours du STUDIO 204 reprennent le 7 septembre 2020.

Nous proposons des cours de danse, adultes et enfants, du Yoga, du Pilates et des stages divers durant l'année 2020-2021. Dans l'attente des nouveaux FLYERS, vous pouvez consulter notre site pour plus d'informations :



<https://lestudio204.fr>

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes a dû se résoudre à **annuler la fête de la Saint Maurice en raison du Covid.**



Nous espérons pouvoir organiser le 1^{er} carnaval d'Halloween le samedi 31 octobre ; nous vous tiendrons évidemment informés au plus vite.

ASSOCIATION COULEURS À NU

Depuis onze ans, l'association « Couleurs à nu » permet aux personnes motivées par une même passion, celle du dessin de nu et de portrait d'exprimer leur art dans un atelier une fois par mois.

Ici chacun s'exprime au travers de ses techniques propres et de son inspiration du moment. Un mois sur deux nous alternerons entre modèle vivant et portrait, féminin ou masculin.

Les personnes viennent de toute la région afin de partager ce moment de convivialité, de détente et ce en toute simplicité. Nous rappelons que ce n'est pas un cours, nous ne dispensons pas d'enseignement. Nous demandons aux participants un minimum d'expérience et d'autonomie.

Pour participer il suffit de s'inscrire pour chaque séance par courriel un mois avant la date dans la limite des places disponibles. Toute les informations sont sur notre page web. Premier atelier mi-septembre.



<https://couleurs-a-nu.blogspot.fr>

Facebook <https://www.facebook.com/couleursanu/>

Christine et Fabrice se tiennent à votre disposition pour toutes informations et se réjouissent de vous accueillir bientôt.



Email : couleursanu@gmail.com

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Comme toutes les communes de France, Archamps dispose d'un Comité Communal d'Action Sociale (CCAS), dont les membres sont renouvelés après chaque élection. Le CCAS est composé d'élus municipaux et, en nombre équivalent, de personnes non élues. Ce comité est l'instance en charge de l'action sociale de la municipalité, qui lui octroie un budget. Le CCAS fournit aux familles des informations et les oriente dans la constitution de dossiers de demande d'aide, il prend des initiatives auprès de personnes qui s'avèrent être en situation de précarité et/ou d'exclusion. Il maintient aussi un contact en particulier avec les aînés. À Archamps, grâce à une dotation annuelle de 20 000 €, le CCAS est à l'initiative de diverses actions et projets tels que le repas annuel des aînés, les ateliers « sommeil » et des cours de yoga pour les aînés, des permanences d'aide à l'informatique, le portage de médicaments à domicile, l'aide alimentaire, des subventions à des EHPAD. Les actions du CCAS font rarement l'objet de publicité car ses membres sont astreints à la plus grande confidentialité dans les dossiers qu'ils traitent.

Les situations d'exclusion et de précarité existent malheureusement dans toutes les communes, même celles réputées « aisées », et elles demeurent souvent invisibles, dissimulées. On peut donc se réjouir du grand nombre de personnes - bien au-delà du minimum requis par la loi - qui se sont portées volontaires pour constituer le nouveau CCAS. Le CCAS est présidé par madame le Maire. Le 17 juillet dernier, Madame Ginette Bouquet en a été nommée vice-présidente. Les autres membres élus du conseil municipal, en sus de madame le Maire, sont Catherine Chenaud, Solenn Ben Othmane, Christophe Gironde, Maryse Baudet et Nathalie Herlemont. Les personnes non élues du conseil et dont la candidature a été validée par Mme le Maire sont : Josiane Brand, Christine Guerraz, Dominique Gaertner, Marithé Laverrière, Suzanne Nagy et Bernard Baudet. L'équipe municipale les remercie vivement de leur engagement.

Vous pouvez entrer en contact avec le CCAS en téléphonant à l'accueil de la mairie (04 50 43 62 18) ou en contactant sa vice-présidente Ginette Bouquet à l'adresse suivante : bouquet.ginette@icloud.com

Nathalie Herlemont, pour le CCAS

ETAT CIVIL

- Michelle COTTERLAZ RENNAZ est décédée chez elle le 15 juin 2020 à l'aube de ses 80 ans.
- La petite Nora, Zoé, MEYER est née le 24 mars 2020, à une semaine du confinement. Elle a grandement contribué à faire la joie de ses parents, oncles et tantes, grands-parents alors que nous traversons une période inédite de distanciation sociale. Bienvenue à toi petite fleur !
- Nous sommes heureux de vous annoncer la venue au Monde de notre petit Léo. Longue et heureuse vie à toi, mon fils. Ophélie AUTHIER et Lucas FAVRE.



N'hésitez pas à nous rejoindre sur nos réseaux sociaux. Un bon moyen pour vous de rester informé et la possibilité de vous exprimer sur les sujets qui vous tiennent à cœur.

Site internet > Page Actualités

URL : <https://www.mairie-archamps.fr/actualites-archamps/>

Facebook : URL : <https://www.facebook.com/archamps/>

App PanneauPocket / Mobile iOS :

<https://apps.apple.com/fr/app/panneaupocket/id1143507069>

Mobile Android : <https://play.google.com/store/apps/details?id=panopoche.panopoche&hl=fr>

ANNONCES

Cantine scolaire

Pensez à fournir votre avis d'imposition pour le calcul des tarifs.

Activités périscolaires

Les inscriptions périscolaires sont ouvertes. La garderie du matin et du soir ainsi que la cantine seront mises en place comme habituellement ; le protocole sanitaire scolaire actuel nous permet son ouverture. Vous pouvez vous diriger sur le site de la mairie pour avoir les informations ou également appeler l'accueil de la mairie.

Frontaliers

Vous êtes frontalier ? Venez avant le 30 septembre 2020 en mairie remplir le formulaire des travailleurs frontaliers afin d'informer la commune que vous êtes frontalier et que vous y résidez. Cette déclaration est simple, rapide, ne vous coûte rien et n'a aucune incidence sur vos impôts. Le nombre de travailleurs frontaliers de la commune induit un fond frontalier qui permet à la commune de maintenir certains services utilisés par tous !

Composteurs

La Communauté de Communes du Genevois propose des kits de compostage (1 composteur individuel de 300 L + 1 bio-seau + 1 mode d'emploi). Le coût de ce kit est pris en charge à 70 % par la CCG, il ne vous en coûtera que 15 € (valable pour les maisons individuelles). Pour les immeubles/copropriétés, l'installation de bacs de compostage est également possible mais à étudier directement avec la CCG.

Plus d'informations sur :



<https://www.cc-genevois.fr/fr/vie-pratique-et-services/vos-dechets/compostage>

Mairie d'Archamps



B.P.40 - ARCHAMPS

74165 COLLONGES-SOUS-SALÈVE cedex

Tél. 04 50 43 62 18 - Fax 04 50 43 68 13

accueil@mairie-archamps.fr

WWW.MAIRIE-ARCHAMPS.FR

Impression : 1 400 ex.

Création graphique et impression : Piste Noire

Equipe de rédaction coordonnée par Christophe Gironde

Photographies : mairie d'Archamps